Licence Professionnelle conseiller, souscripteur,
gestionnaire en assurances

UNITE D'ENSEIGNEMENT : UE 3

Environnement de l'assureur et de l'assuré européen

Année universitaire 2013-2014

Examen 1ere session : Lundi 1er septembre 2014

Responsable : Françoise ODAU

Durée : 3 heures
Horaires : 13h30 – 16h30

Aucun document, ni matériel autorisés

Les téléphones mobiles et autres équipements communicants
doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'épreuve.

Sujet de 2 pages, celle-ci comprise.

Vérifiez que vous disposez bien de la totalité des pages du sujet en début d'épreuve
et signalez tout problème de reprographie le cas échéant.

Premier travail :

1. Quels sont les périmètres d'intervention du Conseil de l'Europe, du Conseil de l'Union Européenne et du Conseil Européen?

2. Quelles sont les différences entre la Banque Centrale Européenne et la Banque Européenne d'investissement ?

3. Quels sont les 3 piliers de Solvabilité II ?

4. Quelles sont les différences entre la "common law" anglo saxonne et le droit civil allemand?

5. Quel est le statut spécifique des Lloyd’s et leur fonctionnement ?

6. Quels sont les apports de la Directive Intermédiation en Assurance 2 (DIA II) ?

7. En quoi consistent les programmes internationaux en assurance ?

8. Expliquez la spécificité de la France en matière d’assurance construction par rapport aux autres pays de l’Union Européenne.

9. Quelles démarches un intermédiaire d’assurance doit effectuer pour pouvoir exercer librement son activité au sein de l’Union Européenne ?

Deuxième travail :

L'Europe des assurances peut-elle se construire sans droit du contrat européen?